

LES TIQUES : ADOPTER LES BONS GESTES, EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)

La tique est un **acarien** dont la morsure est susceptible d'entraîner la maladie **de Lyme**. Les symptômes de cette maladie, passés inaperçus ou non traités, peuvent, des années plus tard, s'avérer handicapants.

La tique **vit en forêt, en zone broussailleuse ou humide**. Dès qu'un être vivant passe à proximité, elle se laisse tomber puis s'accroche plus ou moins longtemps, à différents endroits du corps et de préférence à des endroits chauds et humides.

La piqûre est indolore et une fois le repas sanguin terminé, elle se décroche.

Les mesures de prévention suivantes sont recommandées à tous (*les séjours avec hébergement, y compris les activités accessoires aux accueils de loisirs, et notamment les camps sous tentes, sont très concernés*), **lors des sorties dans la nature** :

- **Porter une tenue couvrante** (vêtements longs, chaussures fermées, casquettes), **la plus claire possible**, pour repérer les tiques. Si possible, rentrer le pantalon dans les chaussettes.

- Pendant la balade, rester le plus possible sur les chemins, et **éviter les broussailles**.

- Après chaque sortie, vérifier attentivement qu'aucune tique ne se soit fixée,

- **Pour retirer les tiques**, n'utiliser pas de produits (huile, alcool, flamme) et éviter de comprimer le corps de la tique (au risque de lui faire regorger des bactéries).

Utiliser un crochet à tiques (disponible en pharmacie), à tourner comme un tournevis, **ou une pince à épiler**, en tirant la tique au plus près de la peau et en procédant par mouvement circulaire, lentement, progressivement. Puis **désinfecter la plaie avec un antiseptique**.

En ACM avec hébergement, cette tâche peut être confiée à la personne chargée du suivi sanitaire, sous l'autorité du directeur et titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours.

- Signaler au médecin tout contact avec une tique. Si des tiques ont été retirées, préciser au médecin, de quelle manière, à quels endroits, combien de temps elles ont été accrochées et les symptômes éventuellement ressentis. Ces indications peuvent être portées sur un schéma à joindre, le cas échéant, aux dossiers sanitaires des mineurs concernés :

Noter la date et l'endroit de la morsure de tique, sur un schéma type (à agrandir, si besoin)

